

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2022**

**Etaient présents** : MM. Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc, Maurens et Pérès

**Procurations** : M. Agras (procuration à M. Nef)

**Excusés** : M. Knepper

**Absents** : Mmes Kauffmann et Petit

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11/04/2022**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2022 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE**

Sur le budget de la commune, afin de pouvoir passer les écritures comptables (opérations d'ordre) relatives au déplacement du chemin rural de Lartet, il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédits en dépenses à l'article 2111 et en recettes à l'article 1328, pour un montant de 2 060.24 €. Accord unanime

### **3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS (NOEL 21)**

Le maire rappelle à l'assemblée que la municipalité avait donné son accord pour participer financièrement à la Quinzaine de Noël 2021 en prenant en charge le papier cadeau des gros paquets de la décoration des rues. Le montant de cette dépense s'élève à 440 €. Une subvention exceptionnelle de ce montant est accordée à l'association des commerçants.

### **4 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le maire donne lecture des possibilités réglementaires de délégations du conseil municipal au maire. 4 sont retenues (assurances, régies, dons et lignes de trésorerie). Accord unanime.

### **5 – CIRCULATION EN SENS UNIQUE RUE DE L'AMITIE**

En l'absence de consensus aucune décision n'est prise.

### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

- **Voirie** : Benjamin Grux donne des précisions sur les travaux qui vont être effectués les 1<sup>er</sup> et 2 juin : l'entreprise TOUJA est chargée d'enlever le panneau « stop » de la rue de l'Armagnac pour permettre le passage du convoi exceptionnel ;
- **Finances** : attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à MUSICOLI pour la création de la Banda (budget participatif 2021) ;
- **Capteurs de CO<sub>2</sub>** : acquisition de 8 exemplaires pour l'école avec une prise en charge par l'Etat ;
- **Salle de sports** : la consultation d'un bureau d'études pour l'aménagement de la salle de sports en 2023 va être effectuée dès à présent afin de pouvoir déposer fin 2022 un dossier de demande de DETR ;
- **Pavillon bleu** : label obtenu en 2022 ;
- **Marché hebdomadaire** : à la demande des commerçants sédentaires un sondage va être réalisé auprès des commerçants non sédentaires pour déplacer le marché place de l'Ancien Foirail.

Ainsi délibéré le 23 mai 2022